



## Assemblée générale extraordinaire FFFD 2024

**Jeudi 30 mai 2024**

Début de la connexion et assistance technique : 19H50

Début de la réunion : 20H00

4 721 voix représentées sur 5 945 (78%).

Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire.

Préambule par Franck Leygues :

M. Franck Leygues remercie l'ensemble des participants à l'assemblée générale extraordinaire ainsi que les personnes qui ont contribué à son exécution ce soir

### **Résolution n°1 Élection des scrutateurs :**

Candidatures :

Pierre WATTEYNE de la LFDBF

Helene COURDOISY des manchots

Christophe LEGENDRE des mangedisc

Vote à l'unanimité

Pour 2 844

Contre 0

Abstention 0

100%

M. Franck Leygues prend la parole et informe l'assemblée que la FFFD abandonne le scrutin uninominal pour adopter le scrutin de liste. Cette avancée s'inscrit dans la continuité de la loi sport de 2022 et de son code du sport. Il précise également que deux coquilles ont été identifiées dans le code électoral qui vous a été envoyé ces derniers jours. C'est pourquoi j'ai demandé aux directeurs de vous transmettre les correctifs, mais je rappelle que ces



erreurs n'ont pas d'incidence et que les modifications seront présentées et expliquées lors de l'AGE.

M. Franck Leygues tient à remercier et à féliciter M. Frédéric Risse et M. Benjamin Bourdon pour leur travail essentiel à l'évolution et au développement de notre fédération.

La parole est donnée à M. Frédéric Risse.

Frédéric Risse remercie tous les participants pour ce moment important, marquant la conclusion de dix-huit mois de travail collectif ponctué d'une première étape lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de juin 2023 et d'une seconde lors de la dernière Assemblée Générale de novembre 2023.

Avant de proposer les derniers travaux de modification du code électoral ainsi que quelques modifications du règlement intérieur et statuts de la FFFD, il est attiré l'attention sur le fait que l'ensemble de ces travaux découle de la modification de la loi sur le sport de 2022. Il remercie la commission avec laquelle nous avons œuvré pour proposer à l'assemblée générale les travaux qui vont suivre.

Rappel des étapes et présentations précédentes :

- Parution de la loi sport 2022 promulguée le 2 mars.
- 15 février 2023 : Appel à volontaires auprès des organes FFFD pour participer au groupe de travail sur les modifications statutaires.
- 1 mars 2023 : Constitution d'un groupe de travail sur les statuts FFFD dans le cadre de l'application de la loi sport du 2 mars 2022 (5 membres).
- 01/04/2023 : Le comité directeur valide les propositions du groupe de travail.
- 22/05/2023 Le ministère valide les propositions de modifications des statuts FFFD.
- 22/06/2023 : Propositions ratifiées lors de l'AGE et adoptées à l'unanimité
- Proposition de la FFFD de proposer les nouvelles modalités des futures AG électives, le type de scrutin à venir et les modifications par conséquence du règlement intérieur FFFD ainsi que la mise en place d'un code électoral spécifique.
- 25/11/2023 : Il a été proposé à l'AG de se positionner sur l'une des propositions ci-dessous quant au type de scrutin pour nos futures AG électives lors de l'AG du.
- Une modification du règlement intérieur et la mise en place du code électoral correspondant seront proposées et mises au vote lors d'une AGE à venir à la suite du positionnement de l'AG 2022-2023 sur le type de scrutin.



Proposition 1 :

Scrutin de liste majoritaire (1 tour)

Proposition 2 :

Scrutin de liste Mixte (1 seul tour)

Scrutin proportionnel à prime majoritaire.

M. Frederic Risse expose l'ensemble des modifications en présentant le document "tableau des modifications des statuts et règlements de la FFFD" ainsi que le document "code électoral" qui sera l'élément principal à intégrer dans le règlement intérieur FFFD. Ces deux documents sont en annexe de ce PV.

Un focus particulier est apporté sur les points suivants afin de sensibiliser l'assemblée générale extraordinaire à ces spécificités du code électoral.

Article 21 : Code électoral et Assemblée générale élective

- **21.1 Commission de surveillance des opérations électorales (CSOE)**
- **21.2.3 Attribution des sièges lors du scrutin de liste** (présentation Benjamin Bourdon)
- **21.3 Candidatures et période électorale**
- **21.4 Élection des représentants des commissions et collèges spécifiques**
- **21.5 Modalités de campagne**

**Vote de la résolution n°2 : Modifications des statuts et règlements FFFD**

Vote à l'unanimité

- Pour 3 207 soit 92 %
- Contre 0
- Abstention 274 soit 8%

Franck Leygues renouvelle des remerciements aux présents, à tous les contributeurs à l'organisation cette assemblée et tous les participants,

Fin de la réunion : 22H17



Franck Leygues  
Président de la FFFD

Clémentine Bant  
Secrétaire générale FFFD